



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE

### Délibération du Conseil communautaire du 13 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le treize décembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Tarusate, dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil communautaire, sous la présidence de Laurent CIVEL, Président,

**Date de la convocation** : mercredi 06 décembre 2023

#### Présents :

Laurent CIVEL (RION-DES-LANDES), Dominique UROLATEGUI (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Patrick POSTIS (LESGOR), Jean-Pierre POUSSARD (BEGAAR), Christian DUCOS (SOUPROSSE), Christophe MARTINEZ (LALUQUE), Jean Didier BATBY (BEYLONGUE), Pierre CAZENAVE (LE LEUY), Sabine DEHEZ (CARCEN-PONSON), Sylvie DUBOURG DAUGREILH (LAMOTHE), Alain DUPAU (RION-DES-LANDES), Jacques DURAND (VILLENAVE), Jacques LARRIEU (SAINT-YAGUEN), Laurent NOLIBOIS (AUDON), Michèle PROSPER (CARCARES-SAINTE-CROIX), Nicolas SAUGNAC (GOUTS), Muriel BERGES (LALUQUE), Francine COUDROY (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Dominique DEGOS (TARTAS), Sylvie DUFAU (SOUPROSSE), Virginie LABORDE (BEGAAR), Pascal LAFOURCADE (TARTAS), Chantal MONDENX (RION-DES-LANDES), Annick SOUBIROU (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Corinne ZELLER (TARTAS)

#### Absents :

Jean-François BROQUERES (TARTAS), Philippe GOSSELIN (TARTAS), Philippe JAMET (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Claude LACOSTE (MEILHAN), Vincent MARTEEL (RION-DES-LANDES), Sandrine MESPLEDE (RION-DES-LANDES)

#### Pouvoirs :

Patricia LOUBERE (MEILHAN) a donné pouvoir à Christophe MARTINEZ, Evelyne COURROS (TARTAS) a donné pouvoir à Corinne ZELLER

#### Représentés :

Thierry BIBES représenté par Pierre CAZENAVE (LE LEUY)

Nombre de membres afférents	34
Nombre de membres en exercice	34
<u>Présents</u>	26
<u>Pouvoirs</u>	2
<u>Votants</u>	28

**N° DEL20231213-009**

**DETERMINATION DES PRIX DES BILLETS POUR LE BUS DES CURIOSITES DU VENDREDI 2 FEVRIER ET DU MERCREDI 3 AVRIL 2024**

Monsieur le Vice-président rappelle au conseil communautaire la mise en place, depuis 2017, d'un dispositif basé sur le principe de la découverte culturelle consistant à acheter un billet combiné bus-spectacle qui amène son acquéreur vers une manifestation culturelle dont il ne connaît ni le lieu, ni le thème.



Le rôle de la Communauté consiste à promouvoir le dispositif et à s'occuper de la vente de la billetterie. L'animation est confiée à une association girondine : « le bus des curiosités ». Dans ce cadre, il revient désormais au conseil communautaire de fixer la tarification pour chaque sortie du bus prévue par la CCPT.

Monsieur le Vice-président précise que la commission a choisi de retenir deux spectacles qui se dérouleront respectivement les 2 février et 3 avril 2024.

Après avis de la commission culture, Monsieur le Vice-président propose de fixer le tarif de vente du billet comme suit :

- Pour le spectacle du 2 février 2024 (dès de 12 ans)
  - 18 € par personne pour les adultes
  - 11 € pour les personnes de moins de 26 ans et les demandeurs d'emploi
  
- Pour le spectacle du 3 avril 2024 (dès 14 ans)
  - 26 € par personne

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE A L'UNANIMITE,**

**ARTICLE 1 -**

Approuve les prix de vente des billets pour les spectacles prévus dans le cadre du Bus des curiosités des 2 février et 3 avril 2024, comme indiqué supra.

**Vote :** Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

**Laurent CIVEL**